

NOTE D' INFORMATION et CONSENTEMENT PREALABLE A LA CASTRATION

Cette note est destinée à vous informer sur la chirurgie de castration que vous m'avez demandé de pratiquer sur votre cheval. La castration est un acte chirurgical irréversible qui consiste en l'ablation des testicules. Cette chirurgie comporte des risques et des complications dont certaines peuvent mettre la vie de votre cheval en danger. La castration peut être réalisée à tout âge. Les modifications ultérieures du comportement de votre cheval vis à vis des autres chevaux ou de l'homme seront variables. Les complications les plus fréquents de la castration, toutes techniques confondues, sont les oedèmes, les hémorragies, les infections, la hernie ou l'éviscération. Les complications graves (hémorragies, éviscération, hernie) sont mieux gérées en milieu hospitalier. Les complications plus rares sont la péritonite, la paralysie du pénis, les adhérences et boiteries chroniques. La chirurgie ne peut se faire que si votre cheval est manié et franchement abordable.

Plusieurs techniques de castration existent et le choix de celle-ci vous appartient après avis et conseils de ma part. Le choix de la technique va dépendre de nombreux facteurs dont : l'âge de votre cheval, son caractère et sa docilité, sa taille, son appartenance ou non à une population considérée comme étant à risque (telle que les trotteurs et les selles français de grand gabarit), son examen pré-opératoire et génital, l'environnement et le personnel disponible, le type de soins postopératoires, la durée de convalescence souhaitée, et le coût financier que vous êtes prêt à supporter. La castration peut être réalisée debout, ou couchée sans suture des plaies, ou couchée avec suture des plaies. Les techniques disponibles à ce jour sont les suivantes:

1) La castration debout :

Pour cette technique, le cheval doit être parfaitement abordable et accepter une palpation de la région scrotale. Les avantages de cette technique debout sont l'absence d'anesthésie générale, le besoin de moindre personnel, et en conséquences son moindre coût.

- **à la pince (émasculateur) :** les risques majeurs sont dans ce cas l'œdème excessif (env. 25%) les infections (env. 7%), l'hémorragie (env. 5%) ou, l'éviscération (env. 1%) .
- **aux casseaux :** les risques majeurs sont dans ce cas, les infections (env. 10%), les adhérences de castration (env. 5%), la douleur, et un repos plus long. Une deuxième visite pour retrait des casseaux sera nécessaire.

2) La castration couchée sans suture des plaies

Les avantages de cette technique sont liés à la meilleure contention du cheval et une meilleure sécurité pour le personnel et le vétérinaire. La castration peut être réalisée comme précédemment à la pince ou aux casseaux avec les mêmes risques que ceux évoqués précédemment. A ces risques s'ajoutent ceux d'une anesthésie générale de courte durée (env. 0,3 % d'accidents liés au couchage, à l'anesthésie générale et au relevé).

3) La castration couchée avec suture des plaies

Les risques associés à la castration sans suture des plaies sont très diminués, et notamment les complications d'éventration, d'oedème, d'infection, d'hémorragies. Une complication bénigne d'hématome des bourses est possible (env. 10%). La convalescence pourra être de plus courte durée. Par contre il y a des risques accrus liés à une anesthésie générale de moyenne durée (env. 0,3% d'accidents liés au couchage, à l'anesthésie générale et au relevé). Cette technique chirurgicale et l'anesthésie de moyenne durée pratiquée en milieu hospitalier induisent un coût significativement plus élevé.

Après la castration, il vous faudra :

- surveiller attentivement votre cheval au cours des heures suivant la castration puis régulièrement les jours suivant,
- me prévenir dans les plus brefs délais lors de toute anomalie telle que : saignement excessif, hernie ou éviscération, coliques, perte d'appétit ou difficulté à manger, gêne au déplacement, fièvre, oedème, ramollissement ou absence de crottins, cheval abattu.
- remettre en mouvement le cheval au cours des jours suivants la castration selon les consignes de l'ordonnance post-opératoire.

CONSIGNES AVANT LA CASTRATION (PRE-OPERATOIRES)

- Réduire l'activité physique et la ration alimentaire (énergie)
- S'assurer d'une vermifugation adaptée
- Vérifier l'absence de tout signe de maladie
(tels que : fièvre, toux, jetage, diarrhée, coliques, oedèmes, etc...)
- Signaler tout problème dont vous avez connaissance
- Présenter le livret signalétique du cheval avant la castration
- Respecter les consignes suivantes:

CASTRATION prévue

- chez vous le :
- à la clinique le :

Je soussigné

Adresse :

- Propriétaire ou Gardien dûment mandaté par le ou les propriétaires

du cheval : _____

- atteste avoir lu et compris la note d'information préalable à la castration (page 1),
- atteste ne pas avoir besoin d'autres explications que j'aurais dans ce cas demandé par écrit,
- demande au Docteur Vétérinaire :
- de procéder à la castration du dit cheval selon la technique suivante:

et reconnaît être parfaitement informé des risques éventuels liés à cette technique.

- Je déclare que mon cheval : n'est pas assuré
 est assuré et atteste avoir effectué les démarches qu'impose le contrat d'assurance du dit cheval, préalablement à la castration.

Je m'engage à appliquer en « *bon père de famille* » les recommandations exposées et conseillées par le Docteur Vétérinaire dans la note d'information préalable et à appliquer les consignes de l'ordonnance qui me sera délivrée après la castration.

En cas d'urgence ou d'évènements imprévus survenant au cours de l'acte chirurgical j'autorise d'ores et déjà le Docteur Vétérinaire mentionné ci-dessus à modifier la technique préalablement choisie au mieux des intérêts vitaux du cheval ou du personnel.

Le _____ A _____

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »